

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD  
D2023/008.1

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Publié le 07/03/2023  
ID : 023-200085314-20230201-D20230081-DE



**ANNULE ET REMPLACÉ LA DELIBERATION N° D2023/008  
ERREUR MATERIELLE – MEME DATE / MEME OBJET**

SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

Présents : 14

Représentés : 2

Votants : 16

Exprimés : 16

Oui : 15

Non : 1

Abs : 0

**Présents :**

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie,  
PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,  
MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick,  
LAROCHÉ Michel, MARGOT Manuel, PETITCOULAUD Bastien, ROYERE Joël,  
SCAFONE Dominique

**Excusés :**

Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie,  
M. KAPLAN Iskender,

**Pouvoirs :**

Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura  
M. KAPLAN Iskender a donné pouvoir à Mme CHABRIER Isabel

**Secrétaire de séance :**

Mme SIMONET Laura

**OBJET : Transfert de la compétence eau potable de Masbaraud Mérignat au SIE de l'Ardour**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I), non doté d'une fiscalité propre, devenu à vocation multiple à la carte, par arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2006. Il a pour but la distribution et l'alimentation en eau des communes membres.

Il est composé de 30 élus, 1 président et 3 vice-présidents élus pour 6 ans.

Le Syndicat est géré en régie direct. Les services administratifs et techniques sont composés 9 collaborateurs.

Le Syndicat des Eaux de l'Ardour dessert près de 7 500 habitants sur les 15 communes le constituant.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la commune historique de Saint Dizier Leyrenne a transféré la compétence eau potable au SIE de l'Ardour le 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- que la population de Masbaraud Mérignat, via une réunion publique, a été informée de la démarche de transfert de la compétence eau potable au SIE de l'Ardour. La majorité des personnes présentes n'étaient pas opposées à ce transfert.
- que notre demande sera soumise au SIE de l'Ardour. Si elle est acceptée, une convention sera établie afin de mettre en place les modalités de distribution et de gestion de l'eau sur la commune.

Après en avoir débattu et délibéré, les membres du Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- Décident de solliciter le transfert de la compétence eau potable de la commune historique de Masbaraud Mérignat au Syndicat Intercommunal des EAUX de L'ARDOUR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toute pièce permettant la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE



La secrétaire, Laura SIMONET

Certifié exécutoire la présente à la date du 3 mars 2023  
Transmission à la Préfecture le 3 mars 2023  
Publication le 3 mars 2023